

Réf : AT / SDT/ DRA /CRU / / 2021

Mise En Demeure N° 01

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise KIDRI DAOUD

2- Définition de l'opération :

Contrat N° 13/2021 relatif au projet : ODN et UPLINK cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA - création canalisation Urbaine cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA

Bon de commande N° : 210169 En date : 17/05/2021

ODS N° : 39/2021 En date : 25/05/2021

PV ouverture de chantier : 25/05/2021

Durée de Réalisation : 45 Jours

2- Objet de la mise en demeure : suite au retard considérable dans la réalisation du projet ODN et UPLINK cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA - création canalisation Urbaine cité 110 + 60 logts El Fedjoudj CMP 02 GUELMA , vous êtes invité à activer les travaux et respecter vos engagements en vers Algerietelecom.

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit (08) jours à compter de la 1ere apparition au site WEB

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours

Le Directeur

